

**AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA SECRETARIAT**

Creating One African Market



**La Réunion conjointe des Comités Intergouvernementaux de  
Hauts Fonctionnaires et d'Experts (ICSOE)**

**``ÉTAT ET PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf AU NIVEAU CONTINENTAL``**

19-21

Novembre

2024

Rabat - Maroc

**Dr. Zakaria LAGHZAoui**

Conseiller Principal auprès du Secrétaire Général

**Mr. Hamadou Karidio**

Chef du Bureau de Liaison du Secrétariat de la ZLECAf

## Dates Importantes



- **Janvier 2012:** la décision d'établir la ZLECAf approuvée par les chefs d'État et de gouvernement lors de la 18e session ordinaire de l'Assemblée en, à Addis-Abeba, en Éthiopie.
- **Mars 2018:** la signature de l'Accord lors de l'Assemblée extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement tenu à Kigali, au Rwanda;
- **30 mai 2019:** l'entrée en vigueur de l'Accord;
- **juillet 2019:** lancement de l'Accord lors de la 12e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Niamey – Niger;
- **1er janvier 2021:** lancement officiel des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf.
- **7 octobre 2022:** Lancement officielle de l'Initiative du Commerce Guidée.

## La mise en oeuvre de la ZLECAf

- L'Union Africaine a lancé en février 2023 le thème de l'année, intitulé «**Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf** ».
- Cette initiative visait principalement à stimuler la mise en œuvre effective de l'accord de la ZLECAf.

Union  
Africaine



**ACCELERATION DE LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA  
ZLECAf**

# Aperçu sur les réglementations de la ZLECAF



## PHASE I



COMMERCE DES  
MARCHANDISES



COMMERCE DES  
SERVICES



MÉCANISME DE  
RÈGLEMENT DES  
DIFFÉRENDS

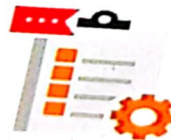
## PHASE II



INVESTISSEMENT



DROITS DE  
PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE



POLITIQUE DE  
CONCURRENCE



COMMERCE  
NUMÉRIQUE



LES FEMMES ET  
LES JEUNES DANS  
LE COMMERCE

## Le cadre juridique de la mise en œuvre de la ZLECAf



- Les États parties doivent «établir et maintenir un cadre institutionnel pour la mise en œuvre et l'administration de la ZLECAf » (Article 4(g) de l'Accord de la ZLECAf);
- La mise en œuvre est un mandat partagé entre tous les organes de la ZLECAf, le Secrétariat joue un rôle de soutien pour permettre à la Conférence, au Conseil des Ministres et au Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce (STO) de s'acquitter de ce mandat (article 9 de l'Accord de la ZLECAf);
- La 37e Assemblée de l'UA a créé un sous-comité de la ZLECAf composé de chefs d'État et de gouvernement pour surveiller et suivre de près la mise en œuvre de la ZLECAf (paragraphe 15 de la décision de la Conférence de l'UA sur l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECA).

# Comités nationaux de mise en œuvre de la ZLECAf



	CNI créés par décrets/décision gouvernementale	CNI structures existantes	CNI en cours d'établissement
1	Cameroun	Angola	Cap vert
2	République du Centre Afrique	Namibie	Mauritanie
3	Congo	Sao Tome et Principe	Mozambique
4	Iles des Comores	Sénégal	Liberia
5	Cote d'Ivoire	Afrique du Sud	
6	République Démocratique du Congo	Djibouti	
7	Egypte		
8	Gabon		
9	Ghana		
10	Kenya		
11	Nigeria		
12	Rwanda		
13	Togo		
14	Tunisie		
15	Algeria		
16	Maroc		
17	Malawi		
18	Iles des Maurice		
19	Gambie		
20	Seychelles		
21	Burundi		

# Plan



- I. Protocole sur le commerce des marchandises;
- II. Protocole sur le commerce des services;
- III. L`initiative du commerce guidé;
- IV. Les douanes;
- V. Protocole sur les droits de proprietie intellectuelle
- VI. Protocole sur les investissements;
- VII. Protocole sur le commerce numerique;
- VIII. Protocole sur la politique de concurrence;
- IX. Protocole sur les femmes et jeunes dans le commerce;
- X. Biashra Afrika;
- XI. Engagement du secteur privé dans le développement des chaînes de valeur régionales;
- XII. Foire Commerciale Intra-Africaine (ITAF).

# Protocole sur le commerce des marchandises (1)



## I- Accès au marché/Libéralisation tarifaire :

- Le commerce des marchandises a connu des progrès notables avec l'augmentation du nombre de listes provisoires de concessions tarifaires pour l'accès au marché a atteint 45.

## II- Règles d'origine :

- Des progrès significatifs ont été réalisés dans la finalisation des règles d'origine de la ZLECAf, avec une couverture de 92,43 % du total des lignes tarifaires. Cet ensemble de règles place le continent sur la voie de la facilitation des échanges et des investissements.
- Les 7,57 % de règles d'origine restantes concernent les **textiles** et les **vêtements** ainsi que les **produits automobiles**, dans l'attente que les États parties concluent les règles d'origine en suspens.



# Protocole sur le commerce des marchandises (2).



## III- Barrières Non Tarifaires (BNT)

1. les développements récents suivants dans le domaine des mesures non tarifaires :
  - i. L'application mobile du mécanisme en ligne des BNT de la ZLECAf a été lancée lors de l'événement Biashara Afrika à Kigali, au Rwanda, en octobre dernier. Cette application mobile est conçue pour améliorer l'expérience utilisateur du secteur privé en facilitant la déclaration, le suivi et l'élimination des barrières commerciales,
  - ii. Nous avons élaboré un projet d'accord pour l'acceptation et la reconnaissance mutuelles des résultats de l'évaluation de la conformité (ARM), qui est actuellement examiné par le sous-comité OTC. Une fois finalisé, l'ARM sera un outil crucial pour la mise en œuvre de l'accord, permettant au secteur privé d'opérer dans un environnement réglementaire plus harmonisé.
  - iii. Le Secrétariat travaille sur le développement du système de notification électronique qui permettra aux États parties de partager en temps utile les mises à jour sur les mesures SPS et OTC comme l'un des instruments opérationnels de la ZLECAf. Cela vise à faciliter l'application des dispositions en matière de transparence par les États parties, à améliorer la clarté et la prévisibilité de l'environnement commercial et à réduire les perturbations du commerce.

# Application mobile NTB



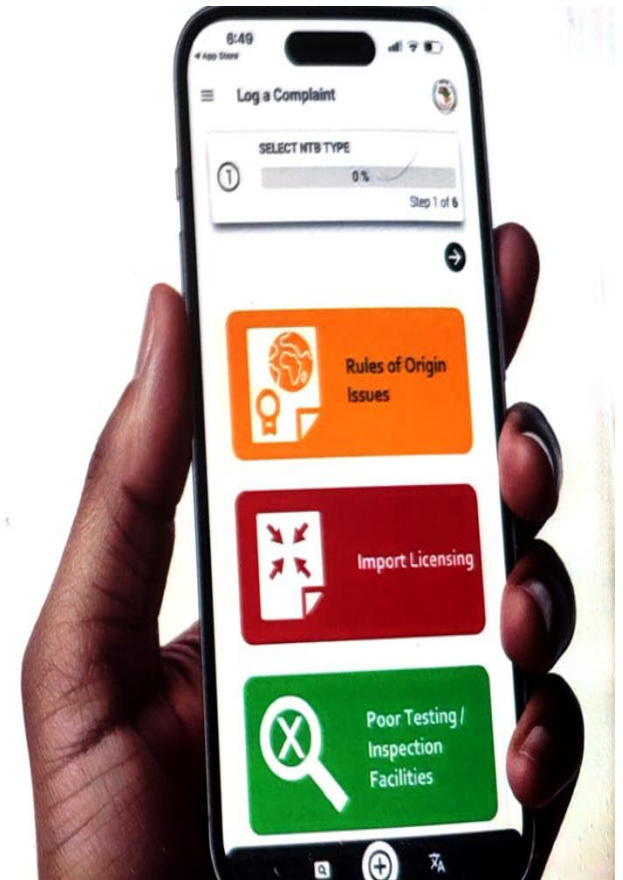
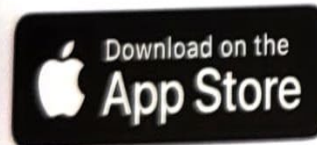
- **Le secretariat de la ZLECAf lance l`application mobile NTB:**

Pour télécharger l`application, vous pouvez visiter:

<https://tradebarriers.africa/app>

ou accéder-y directement depuis l`App Store d`Appel ou le Google play Store

Télécharger l`application NTB Reporting



# Protocole sur le commerce des services (1)



## I- Listes d'engagements spécifiques:

- Des avancées ont été réalisées avec l'adoption de **22 listes d'engagements spécifiques** dans les cinq secteurs prioritaires (services aux entreprises, services de communication, services financiers, services touristiques et services des transports);
- Actuellement, 26 offres sont en cours de négociation dans ces secteurs.

## Protocole sur le commerce des services (2)



### II- Développement des cadres réglementaires

- i. Des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne les cadres réglementaires pour les communications et les services financiers, qui visent à améliorer la prévisibilité et la transparence du marché. Ces projets sont en phase finale d'examen, les commentaires étant attendus pour le 18 novembre.
- ii. Les travaux ont commencé sur les cadres des services de transport et de tourisme, soutenus par des sessions de renforcement des capacités et des engagements à venir avec les parties prenantes.

## Protocole sur le commerce des services (3)



### III- Negotiations en cours

- Vingt-et-un projets de listes d'engagements spécifiques (SSC) et d'offres initiales du Mozambique sont toujours en suspens, ce qui complétera le premier cycle de négociations une fois finalisé. Le CTIS a souligné l'importance d'un soutien continu pour les États parties qui sont encore en train de finaliser leurs projets, afin de faciliter leur intégration dans l'Initiative Commerciale Guidée sur les services. Le Secrétariat reste déterminé à aider ces parties dans ce processus.

## Protocole sur le commerce des services (4)



### IV- Portail des services

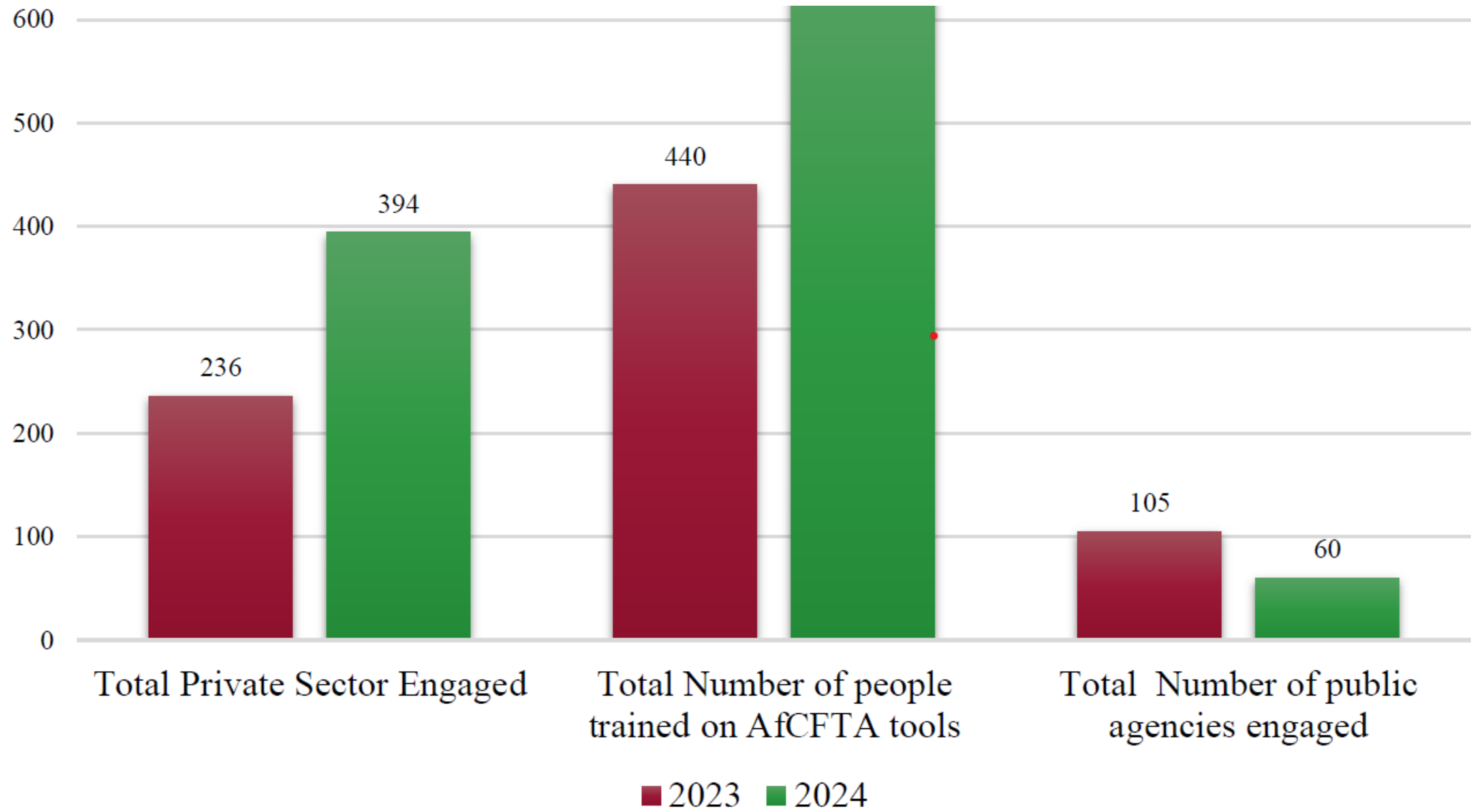
- À la suite d'une présentation du portail des services du COMESA par Afreximbank, les États membres de la ZLECAf ont demandé au Secrétariat de développer un portail similaire pour soutenir les négociations en cours. Ce portail centralisera les documents de négociation, servant de référentiel complet et facilitant les cycles de négociations ultérieurs.

# Initiative de commerce Guidé



## a. Commerce des marchandises:

- Le ICG a été officiellement lancé le **7 octobre 2022** comme une étape vers l'actualisation du commerce dans le cadre de la ZLECAf.
  - i. La première phase ne couvre que le commerce de marchandises avec sept pays pionniers : le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, l'Île Maurice, le Rwanda et la Tanzanie.
  - ii. La deuxième phase couvre le commerce des marchandises et des services. Cette initiative a suscité l'intérêt de **39 États** membres de l'UA, dans les cinq régions et les îles d'Afrique.
    - **Région Afrique de l'Est** : Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Ethiopie et Rwanda ;
    - **Région Afrique centrale** : Cameroun, Burundi, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), République du Congo et Tchad ;
    - **Région Afrique du Nord** : Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie;
    - **Région d'Afrique australe** : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie et Zimbabwe,;
    - **Région Afrique de l'Ouest** : Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Gambie et Togo ; et
    - **États insulaires** : Cap-Vert, Comores, Île Maurice, Madagascar et Seychelles.





# Initiative de commerce Guidé



## b. Commerce des services:

- Afin de soutenir la participation à l'Initiative du Commerce Guide sur les services (IGCS), en particulier dans le domaine du tourisme, le Secrétariat a organisé la quatrième réunion du Comité consacrée à ce secteur.
- Ainsi, Le Secrétariat favorise la circulation des hommes d'affaires à travers le continent, améliorant ainsi la chaîne d'approvisionnement des services.

# Les douanes



- Dans le cadre de l'approche par corridor approuvée par l'Assemblée de l'UA, le Secrétariat a réalisé des évaluations diagnostiques sur les principaux corridors commerciaux, notamment le corridor Djibouti-Éthiopie, vital pour le commerce de l'Éthiopie.
- En collaboration avec Afreximbank, le Secrétariat a rédigé un cadre réglementaire pour un système de garantie de transit de la ZLECAf afin de simplifier le trafic de transit et de réduire les retards aux frontières.
- Le Secrétariat a mis à jour le livre tarifaire électronique de la ZLECAf pour y inclure les règles d'origine et a vérifié les listes de concessions tarifaires avec 17 États membres.
- Le sous-comité sur la facilitation des échanges, la coopération douanière et le transit a supervisé l'adoption de pratiques douanières modernes, y compris le système harmonisé HS 2022 et l'automatisation des opérations douanières.
- des progrès significatifs ont été réalisés, cette année, en matière de formation douanière, avec trois ateliers régionaux déjà achevés et deux autres prévus. D'autres ateliers régionaux de renforcement des capacités sont prévus pour répondre aux besoins identifiés par les États membres.

# Protocole sur les droits de propriété intellectuelle



1. Le Secrétariat de la ZLECAf a fait des progrès significatifs dans l'élaboration du Protocole sur les droits de propriété intellectuelle, conformément au mandat de la 36ème session ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine. À ce jour, six des neuf projets d'annexes ont été finalisés, y compris :
  - le droit d'auteur et les droits connexes ;
  - les brevets ;
  - les modèles d'utilité ;
  - les marques ;
  - l'Office de la propriété intellectuelle de la ZLECAf ;et
  - les dessins et modèles industriels.
2. Le Secrétariat est en train d'élaborer des annexes supplémentaires sur la protection des variétés végétales, les indications géographiques, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques.
3. **Un programme de travail complet pour finaliser ces négociations va être prêt d'ici octobre 2025.**

## Protocole sur les investissements



- Le Protocole sur l'investissement est reconnu à l'échelle mondiale et place l'Afrique à l'avant-garde des réformes en matière de politique d'investissement. Les caractéristiques novatrices du protocole façonnent de nouvelles approches de l'investissement, en particulier dans des domaines tels que le développement durable et le changement climatique. Cela reflète l'approche proactive de l'Afrique pour façonner son avenir économique et définir son discours sur la scène mondiale.
- Le Protocole prévoit l'élaboration d'une annexe sur la prévention, la gestion et le règlement des différends, comme le précise l'article 46.3. Ainsi une annexe sur la création d'une Agence panafricaine du commerce et de l'investissement, comme le précise l'article 42, les deux annexes sont n cours de négociation.

# Protocole sur le commerce numérique



1. L'accord sur le commerce numérique constitue une étape importante dans la redéfinition du paysage économique et de la trajectoire de développement de l'Afrique.
2. Le Comité sur le commerce numérique a développé et négocié avec diligence huit annexes critiques.
3. Ces annexes sont les suivantes : (i) les règles d'origine, (ii) les paiements numériques transfrontières, (iii) les transferts transfrontières de données, (iv) les critères permettant de déterminer les raisons légitimes et d'intérêt public légal de la divulgation du code source, (v) les identités numériques, (vi) la technologie financière, (vii) les technologies émergentes et avancées, et (viii) la sûreté et la sécurité en ligne.
4. Ces efforts visent à relever les défis démographiques en créant un marché numérique unifié dans toute l'Afrique, afin de réduire la fracture numérique.
5. Pour soutenir cette dynamique, le Secrétariat, en collaboration avec le gouvernement zambien, accueillera le premier Forum sur le commerce numérique au début de 2025 à Lusaka.

# Protocole sur la politique de concurrence



1. La politique de concurrence au sein de la ZLECAf joue un rôle essentiel dans la promotion d'une concurrence loyale, l'amélioration de l'efficacité du marché, la protection des consommateurs et l'encouragement du progrès économique.
2. Le Protocole sur la politique de la concurrence, adopté en février 2023, vise à éliminer les comportements anticoncurrentiels et les pratiques commerciales restrictives afin d'améliorer l'efficacité du marché et de faciliter une croissance inclusive. En outre, l'une des particularités de ce Protocole est son objectif ambitieux d'harmoniser les lois et pratiques en matière de concurrence dans tous les Etats membres africains.
3. Le Comité sur la politique de la concurrence a commencé à travailler à la mise en œuvre du Protocole et à l'élaboration et à la négociation des règlements essentiels, notamment en ce qui concerne la création de l'Autorité de la concurrence de la ZLECAf et du Tribunal de la concurrence de la ZLECAf.
4. Les règlements pour la mise en œuvre du Protocole ont été rédigés et seront présentés aux États et aux parties non étatiques pour examen prochainement. Ces règlements seront également discutés avec les chefs des autorités de la concurrence lors de leur réunion prévue pour le premier trimestre 2025.
5. Les efforts visant à rendre opérationnels l'Autorité et le Tribunal de la concurrence sont en cours.

# Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce



## VI- L'inclusion des femmes et des jeunes dans le commerce:

- Dans ce cadre, des progrès importants ont été accomplis, en collaboration avec la République de Zambie et la république unie de Tanzanie, notamment l'organisation:
  - i. du premier **symposium des jeunes de la ZLECAf** en août 2024;
  - ii. De la première et la deuxième **conférence de la ZLECAf sur les femmes dans le commerce** en septembre 2022 et décembre 2023,

## VII- Le symposium des jeunes de la ZLECAf :

- La prochaine édition du Symposium des jeunes aura lieu à Kenya en janvier 2025

## Biashra Afrika



- **Biashara Africa 2023** a été organisé en avril 2023 au Cap, en Afrique du Sud.
- **Biashara Africa 2024** s'est récemment tenu en octobre 2024 à Kigali, au Rwanda. Cette édition a mis l'accent sur le **renforcement des systèmes de chaînes de valeur et d'approvisionnement** afin d'améliorer le commerce intra-africain.



# Engagement du secteur privé dans le développement des chaînes de valeur régionales



- Dans le cadre de la promotion du développement industriel sur l'ensemble du continent africain, Le Secrétariat se concentre sur le renforcement des chaînes de valeur régionale dans les secteurs de l'agriculture et la transformation agroalimentaire, les produits pharmaceutiques, l'automobile, le transport et la logistique.



*Agriculture et agroalimentaire*



*Automobile*



*Produits pharmaceutiques*



*Transport et Logistique*

# Foire Commerciale Intra-Africaine (ITAF):



- La 3e édition de la Foire commerciale intra-africaine 2023 s'est tenue du 9 au 15 novembre 2023 au Caire, en Égypte.
- Dans ce cadre, le Secrétariat a contribué à aider les États parties à créer des sociétés de regroupement commercial. Celles-ci sont essentielles pour tirer parti de la ZLECAf afin de stimuler le commerce et l'investissement à travers le continent.
- La 4e édition 2025 sera organisée en Algérie.



شكرا

THANK YOU

MERCI